

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

CORRÉLYCE
CATALOGUE OUVERT RÉGIONAL DE RESSOURCES ÉDITORIALES POUR LES LYCÉES

CHARTRE DE MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES

Version du 03/09/2007 23:33

Table des matières

1. CONTEXTE	3
2. OBJET	3
3. DEFINITIONS	3
4. REFERENTIEL DES PROPOSANTS CORRELYCE	4
5. OPPOSABILITE	5
6. CRITERES DE MISE A DISPOSITION DES NOTICES ET DES RESSOURCES	5
6.1 CRITERES TECHNIQUES.....	5
6.2 CRITERES JURIDIQUES	7
6.3 CRITERES ECONOMIQUES.....	8
6.5 CRITERES DOCUMENTAIRES	9
6.6 CRITERES SCIENTIFIQUES ET EDUCATIFS	10
6.7 CRITERES EDITORIAUX	10
7. GARANTIE DE JOUISSANCE PAISIBLE	10
8. RESPONSABILITE	11
9. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET DONNEES D'USAGE	11
10. FORMALISATION DES OFFRES TARIFAIRES	12
11. COMITE CORRELYCE	13
12. ADHESION AU DISPOSITIF CORRELYCE	13
13. EVOLUTION DE LA CHARTE	14
14. DISPOSITIONS GENERALES	14

1. CONTEXTE

La présente charte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la plate-forme électronique « CORRELYCE » par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (ci-après dénommée « la Région »).

La plate-forme CORRELYCE – catalogue ouvert Régional de ressources éditoriales pour les lycées – est un dispositif s'appuyant sur une plate-forme informatique permettant de fournir aux usagers des lycées des académies d'Aix-Marseille et de Nice la capacité d'accéder à des ressources éditoriales numériques dans le souci de permettre le développement des usages éducatifs du numérique au service de la maîtrise de l'information électronique par les lycéens.

La plate-forme CORRELYCE comporte des services numériques et des ressources éducatives éditoriales en ligne y compris, sans que cela ne soit exhaustif :

- des encyclopédies ;
- des visuels en ligne ;
- des titres et archives de presse ;
- des ressources pédagogiques ;
- des documentaires ;

- Les ressources sont notamment mises en ligne sur la plate-forme CORRELYCE par les proposant CORRELYCE ;

La plate-forme CORRELYCE offre la possibilité aux proviseurs des lycées publics et des lycées publics agricoles des académies d'Aix-Marseille et de Nice de souscrire des abonnements auprès des proposant CORRELYCE afin d'accéder aux ressources proposées et décrites dans le cadre de notices documentaires rédigées par les proposant.

2. OBJET

La présente charte a pour objet de préciser les conditions de mises à disposition des notices et des ressources par les proposant CORRELYCE sur ou par le biais de la plate-forme CORRELYCE.

3. DEFINITIONS

- « Utilisateurs » : les utilisateurs de la plate-forme CORRELYCE sont les utilisateurs autorisés à accéder aux services, fonctionnalités et ressources de la plate-forme CORRELYCE et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, les lycéens, le personnel éducatif des lycées, les documentalistes, les équipes de direction des lycées ;
- « Plate-forme CORRELYCE » : la plate-forme CORRELYCE est un portail internet de mise à disposition de ressources, mise en place à l'initiative de la région pour l'ensemble des lycées publics et lycées publics agricoles des académies d'Aix-Marseille et de Nice qui souhaitent y adhérer ;
- « Proposants CORRELYCE » : personnes morales intervenant en qualité d'éditeurs, diffuseurs ou relais d'une offre de ressource mise en ligne sur la plate-forme CORRELYCE ;
- « Ressources » : contenus proposés par les proposant CORRELYCE, auxquelles les utilisateurs peuvent accéder en cliquant sur un lien hypertexte menant vers les sites internet des proposant ;
- « Notices » : fiches descriptives des ressources incluant le titre, l'éditeur et l'auteur de la ressource et contenant un lien hypertexte menant vers le site internet des proposant et permettant d'accéder aux ressources des proposant ;

- « Catalogue » : catalogue ouvert régional de ressources éditoriales pour les lycées (CORRELYCE) qui se compose d'une plateforme informatique, d'un guichet permanent pour les éditeurs, d'un dispositif de gestion financière et d'un dispositif d'animation et dont l'objectif vise à créer les conditions de la meilleure disponibilité des ressources éditoriales numériques pour les usagers des lycées des Académies d'Aix-Marseille et de Nice dans le souci de permettre le développement du numérique au sein des établissements ;

- « Comité CORRELYCE » : comité de suivi chargé de veiller au bon déroulement de la mise en œuvre de la plateforme CORRELYCE.

4. REFERENTIEL DES PROPOSANTS CORRELYCE

Les principaux éléments du référentiel légal relatif aux proposant CORRELYCE sont :

- le schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications du ministère de l'Education nationale et de la Recherche, 2000-2002, avril 2002, in Educnet – Infrastructures et services numériques disponibles sur <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/eductel/syst/schema/s3it.pdf> ;
- le schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications du ministère de l'Education nationale et de la Recherche, 2002-2004, mars 2004, in Educnet – Infrastructures et services numériques disponibles sur <http://www.education.gouv.fr/syst/schema/s3it.pdf> ;
- le schéma directeur des infrastructures du ministère de l'Education nationale et de la Recherche, in Educnet - SDI (Schéma Directeur des Infrastructures), disponible sur <http://www.education.gouv.fr/publication/SDI.pdf> ;
- les documents relatifs au séminaire Aménagement numérique du territoire pour l'éducation et la recherche (actes), juin 2002, in Educnet – SDI (Schéma Directeur des Infrastructures), disponibles sur <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/educnet/chargt/anter-actes.pdf> ;
- le compte rendu du séminaire ANTER, juin 2002, in Educnet – SDI (Schéma Directeur des Infrastructures), disponible sur http://www2.educnet.education.fr/sections/services/infrastructures/SDI/compte_rendu_du_semi ;
- le schéma directeur de la sécurité des systèmes d'information du ministère de l'Education nationale et de la Recherche, in Azurnet, disponible sur http://www.acnice.fr/sections/1033994467/tice/1.orientations_acad/usage_de_1_interne/seminaire_internet_e/documents_annexes_pd/downloadFile/attachedFile/SD_ssI_1.pdf?nocache=1121244777.18 ;
- la note de cadrage des services internet/intranet pour les établissements et les écoles du ministère de l'Education nationale et de la Recherche, mars 2002, in Educnet – Services internet/intranet pour les établissements et les écoles (S2I2E), disponible sur <http://www.educnet.education.fr/chrqt/s2i2e-cadrage.pdf> ;
- le schéma directeur des espaces numériques de travail du ministère de l'Education nationale et de la Recherche version 1.0, janvier 2004, in Educnet – Bureaux virtuels, disponible sur <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/educnet/chargt/SDET-v1.pdf> ;
- le schéma directeur des espaces numériques de travail, version soumise à appel à commentaires du ministère de l'Education nationale et de la Recherche, version 1.9, mai 2006, in Educnet – Bureaux virtuels, disponible sur <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/educnet/chargt/sdet/SDET-v1.9.pdf> ;

- les ressources numériques relatives à l'« espace numérique des savoirs » du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche, juin 2001, in Educnet, disponibles sur <http://www2.educnet.education.fr/sections/contenus/ens/> ;
- le guide de l'acheteur public en matière de ressources numériques du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, in Les guides et recommandations des GPEM, disponible sur http://www.csm.minefi.gouv.fr/fonds_documentaire/daj/guide/gpem/ressources_numeriques/ressources_numeriques.pdf ;
- la charte CORRELYCE et les conditions d'utilisation de la plate-forme CORRELYCE publiées sur le site internet accessible à l'adresse <http://correlyce.regionpaca.fr>.

5. OPPOSABILITE

L'accès et l'utilisation des notices et des ressources proposées sur la plate-forme CORRELYCE sont conditionnés par l'acceptation de la présente charte de mise à disposition des ressources.

Cette acceptation intervient lors de l'adhésion au dispositif CORRELYCE par le proposant CORRELYCE matérialisé par la signature du courrier d'engagement joint aux présentes adressé par le proposant CORRELYCE à la Région.

La charte a pour vocation de s'inscrire dans le cadre de toutes les réglementations qui ont un impact direct ou indirect sur la plate-forme CORRELYCE, de même que de l'ensemble des réglementations applicables à tous les intervenants.

La charte s'inscrit également dans le cadre des relations contractuelles préexistantes entre les la Région et les proposant.

Aucune disposition contractuelle future ne saurait contrevenir à cette charte ou remettre en cause l'une quelconque de ces dispositions.

6. CRITERES DE MISE A DISPOSITION DES NOTICES ET DES RESSOURCES

Les proposant CORRELYCE s'engagent à respecter les critères techniques, juridiques, économiques, documentaires, scientifiques et éducatifs, et éditoriaux définis par la Région relatifs à la qualité des notices et des ressources proposées au sein de la plate-forme CORRELYCE.

6.1 CRITERES TECHNIQUES

Les ressources éditoriales proposées par les proposant CORRELYCE font l'objet d'une description documentaire conforme aux normes en vigueur et aux standards en usage sur internet.

Il s'agit en particulier pour la structuration de l'information documentaire de la norme LOM dans son profil d'implémentation LOM FR mise en œuvre dans le cadre des processus définis par les protocoles OAI-PMH.

Les ressources proposées pour une inscription au catalogue le sont avec le niveau de granularité correspondant à leur disponibilité commerciale, ou par l'unité documentaire qui président à leur diffusion s'il ne s'agit pas de ressources commerciales.

Les titres proposés feront l'objet d'une description sous forme de métadonnées LOM FR, s'appuyant sur un profil adapté à CORRELYCE, utilisant les structures, formats et vocabulaire contrôlés élaborés par le SCEREN (technologies MetaScérén).

Les notices serviront de base au catalogue utilisé par la plate-forme CORRELYCE.

Elles seront également disponibles sous la forme d'un entrepôt OAI, accessible par moissonnage.

Pour permettre ce type d'usage, ces notices doivent être placées sous une licence permettant une large réutilisation à des fins non commerciales.

Les établissements participants pourront disposer de cet ensemble de données documentaires en téléchargement, selon des formats et accompagnés des outils permettant leur importation dans BCDI ou tout autre logiciel acceptant les formats XML utilisés.

Le catalogue régional est une base documentaire alimentée par les descriptions fournies par les proposant CORRELYCE sous forme de métadonnées, et doit se conformer aux dispositions du SDET¹ en la matière, notamment :

- « L'interopérabilité se fonde sur la standardisation de la description des ressources, c'est-à-dire des métadonnées associées au document ; les métadonnées utilisées doivent être conformes à des schémas de métadonnées explicites et publiés au format XML ; le niveau de granularité de la description d'une ressource par ces métadonnées devrait dans l'idéal correspondre à chaque partie de la ressource susceptible de faire l'objet d'un usage indépendant. Un ou plusieurs schémas de référence sont proposés à partir de standards largement utilisés et d'éléments spécifiques au contexte éducatif (niveaux, discipline...) ; en attendant la publication de ces schémas, le standard Dublin Core doit servir de base de travail ; d'autres schémas de métadonnées peuvent être utilisés à condition qu'ils soient des extensions de ces schémas de référence ; l'interaction entre l'application et les éditeurs et fournisseurs de contenus se fait par des échanges de métadonnées utilisant des protocoles standards de l'internet ».

Le module catalogue de l'application CORRELYCE se fonde sur les protocoles d'archives ouvertes et de moissonnage de métadonnées OAI-PMH.

Les proposant CORRELYCE sont tenus de rendre accessible les métadonnées correspondants aux documents qu'ils proposent.

A cette fin, ils doivent fournir les descriptions conformes au standard LOM FR utilisant les listes d'autorités établies et tenues à jour par le SCEREN-CNDP et le thésaurus Motbis.

Pour ce faire, ils disposent de l'outil d'édition LomFrPad, mis à disposition dans le cadre de CORRELYCE sous la forme d'un logiciel libre sous licence GPL.

Les outils d'édition et d'importation utilisés doivent également être conformes au profil LOM FR dans son implémentation méta Scérén.

Les ressources doivent pouvoir être chargées à partir d'un navigateur web courant.

L'installation d'applications ou modules sur le poste local (notamment viewer, plug-in, add on, etc..) doit être limitée au strict minimum et ne concerner que des extensions logicielles directement certifiées par le proposant CORRELYCE ou présentant toutes les garanties de sécurité requises (certificat d'authenticité, compatibilité avec les OS et navigateurs, etc..).

L'installation doit être simple et documentée et doit pouvoir faire l'objet d'une assistance fournie par le proposant.

Les produits inscrits au catalogue doivent être compatibles avec les capacités techniques de transport du réseau régional et des réseaux installés dans les lycées.

Cette compatibilité s'entend notamment en terme de bandes passantes, de capacité technique des postes (systèmes, processeur, mémoire, capacité d'affichage, sons, équipements spécifiques).

¹ Schéma Directeur des environnements numériques de travail, Ministère de l'éducation nationale.

En cas de besoins spécifiques dûment justifiés, ceux-ci doivent être décrits de façon précise. Il peut s'agir notamment de périphériques spécialisés (traceurs, interfaces d'acquisition, matériels sonores, etc) ou de postes dédiés à des fonctions spécifiques (CAO-DAO ou CFAO par exemple).

Les ressources doivent être interfacées avec le dispositif SSO utilisé par CORRELYCE.

6.2 CRITERES JURIDIQUES

Les ressources doivent être assorties des droits nécessaires à leur usage dans les contextes cibles du projet CORRELYCE.

Les ressources doivent être utilisables aussi bien dans l'établissement qu'à l'extérieur, en particulier au domicile ou dans des lieux d'accès public à internet.

A cette fin, un dispositif d'authentification, fondé sur le nom d'utilisateur et le mot de passe, avec possibilité de contrôle a posteriori est mis en place.

Il n'existe pas de restriction d'accès en fonction du poste de travail utilisé, mais l'application journalise les éléments d'information à ce sujet.

Les ressources doivent être utilisables pour des usages en classes, que ce soit sur un poste de travail utilisé par un élève ou un membre de la communauté éducative ou en utilisation collective, mettant en œuvre un dispositif de visionnement collectif.

En revanche, pour des ressources à forte spécificité, des limitations sur l'usage hors établissement scolaire peuvent être envisagées, sous réserve d'être précisément motivées.

La licence d'utilisation de la ressource pourra être annexée à la description documentaire, en conformité avec les formats du LOM FR.

L'information documentaire, notamment les notices « Titre », « Editeur », « Auteur », appartiennent à leur auteur.

Les proposant CORRELYCE s'engagent à les placer sous licence libre, permettant un libre usage par les utilisateurs, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Les proposant CORRELYCE devront modifier et mettre à jour leurs notices documentaires, dans le respect des règles de l'art.

Les notices documentaires peuvent être réutilisées dans la réalisation de produits documentaires dérivés, notamment dans des biographies, dossiers documentaires, notices granulaires, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Les proposant s'engagent à n'utiliser la marque CORRELYCE, déposée par la Région, qu'après accord de cette dernière et à des fins uniques de publicité données à l'inscription d'un titre au catalogue CORRELYCE ou à la participation de travaux effectués dans le cadre du projet CORRELYCE.

Toute utilisation à ce titre doit respecter la charte graphique et les visuels du projet CORRELYCE ainsi que mentionner le rôle de la Région et des CRDP d'Aix-Marseille et de Nice.

Sont formellement interdits, sans que cette liste ne soit exhaustive, toutes ressources publiés sur le site web CORRELYCE :

- publicitaires ou promotionnels ;
- à caractère diffamatoire, insultant, déplacé, injurieux, haineux, raciste, xénophobe, pédophile, homophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, menaçant une personne ou un groupe de personnes ;

- incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (incitation à la haine ou à la violence, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs) ;
- permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunications, des virus et autres bombes logiques et d'une manière générale, tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens ;
- visant à encourager, aider, colporter ou propager de quelque manière que ce soit des rumeurs et/ou violant le caractère privé des correspondances ou portant atteinte aux droits des tiers, propriété intellectuelle, vie privée, droit à l'image ;
- qui dirigeraient les internautes directement (lien hypertexte) ou indirectement vers d'autres sites internet qui seraient susceptibles de ne pas respecter la législation applicable et la présente charte ainsi que de la charte CORRELYCE, ou d'encourager dans ses messages la consultation desdits sites ;
- permettant la fabrication de bombes, d'explosifs ou autres produits dangereux ;
- visant à télécharger, afficher, transmettre de quelque manière que ce soit tous contenus comportant des virus informatiques ou tous codes, dossiers ou programmes conçus pour interrompre, détruire ou limiter les fonctionnalités de tous logiciels, ordinateurs ou outils de télécommunications sans que cette liste ne soit exhaustive ;
- visant à commettre toute action ayant un effet perturbateur et/ou entravant les capacités de communications en temps réel ;
- visant à télécharger, collecter, stocker des données personnelles afférentes aux autres internautes ;
- de nature à nuire aux examens ou relatifs aux sujets d'examen ;
- constitutifs de contrefaçon (portant atteinte aux droits d'auteur, droits voisins, ou tout droit protégé par le Code de la propriété intellectuelle).

6.3 CRITERES ECONOMIQUES

Les ressources doivent être proposées dans des conditions économiques compatibles avec les modes de gestion mis en œuvre dans les lycées et les moyens disponibles dans les établissements.

L'offre commerciale doit en particulier permettre aux établissements donneurs d'ordres de se situer en conformité avec les règles de l'achat public, et en particulier les recommandations du guide de l'acheteur public de ressources numériques.

Les abonnements doivent être prévus pour un usage sur une année scolaire, éventuellement proratisés en cas de conclusion d'un premier abonnement en cours d'année.

Des formes d'abonnements sur une période plus longue sont possibles, sous réserve que leur échéance se situe en fin d'une année scolaire.

Les abonnements doivent pouvoir être conclus par l'ensemble des établissements scolaires, avec des tarifs établis en fonction de l'effectif global.

Les proposant CORRELYCE ne doivent pas dépasser deux seuils, soit trois niveaux de tarif.

Les abonnements doivent aussi pouvoir être conclus par un groupe identifié au sein de l'établissement, grâce à une sélection des usagers.

L'application vérifie alors que l'effectif du groupe est compatible avec l'effectif du crédit ouvert par le proposant CORRELYCE.

Là encore, les proposant CORRELYCE sont invités à ne pas dépasser deux seuils, soit trois niveaux de tarif.

Les abonnements à l'unité doivent être possibles. Compte tenu de la charge du travail qu'ils représentent en matière de gestion, les proposant CORRELYCE sont invités à les limiter au strict nécessaire.

Compte tenu de la diversité des configurations et des spécificités des ressources disponibles, il n'est pas fixé de tarif plafond au-delà duquel les ressources ne sont pas éligibles pour une inscription au catalogue.

Pour les ressources destinées à des usages généralistes, il est indispensable que les tarifs permettent d'abonner l'ensemble des établissements dans le cadre des budgets alloués par la région, en laissant des sommes disponibles pour d'autres abonnements.

Les ressources présentant une spécificité qui les destine à de faibles effectifs ou à des enseignements spécifiques peuvent cependant dépasser ce seuil.

Les tarifs proposés par les proposant CORRELYCE ne pourront pas être modifiés en cours d'année scolaire. Leur évolution d'une année sur l'autre devra être soumise aux administrateurs CORRELYCE, afin que soit vérifiée leur conformité aux critères posés par la présente charte.

Toute évolution tarifaire devra être justifiée par une évolution des contenus et/ou des fonctionnalités nouvelles offertes.

Les proposant s'engagent à n'accepter des abonnements payants que dans le cadre exclusif des bons de commande édités par l'application CORRELYCE et dans le strict respect des montants indiqués. Ils ne peuvent pratiquer aucune remise par rapport au montant total indiqué sur le bon de commande. Les remises éventuelles doivent faire l'objet d'une inscription en tarif négocié lors de l'établissement du bon de commande. Ces dispositions visent, en particulier, à permettre à la Région d'assurer le suivi des crédits alloués aux établissements.

6.5 CRITERES DOCUMENTAIRES

Les titres proposés doivent présenter une unité documentaire éditoriale.

Il n'est en particulier pas possible de proposer des « lots » (bundles ou packages), chacun des titres devant être déposé séparément.

Les ressources doivent faire l'objet d'une description documentaire dans des notices au format LOM FR et respectant les spécifications de CORRELYCE (champ obligatoire, listes d'autorité, descripteurs motbis).

Cette description doit être chargée dans le catalogue par le proposant CORRELYCE puis validée par ses soins avant mise en ligne.

Il appartient au proposant CORRELYCE d'élaborer cette description en s'appuyant sur les outils fournis par CORRELYCE.

La conformité de l'information documentaire est vérifiée lors de l'importation sur la plate-forme ainsi que par le comité CORRELYCE.

Les notices devront être placées sous licence libre sans possibilité d'utilisation commerciale, et donc réutilisables par des tiers au travers de dispositifs du type OAI.

Les proposant acceptent de participer aux actions d'animation organisées par les CRDP d'Aix-Marseille et de Nice et/ou par la Région, en fonction des disponibilités et des thèmes choisis.

6.6 CRITERES SCIENTIFIQUES ET EDUCATIFS

Les ressources doivent proposer des contenus compatibles avec les curricula et textes officiels concernant les enseignements disciplinaires et dispositifs transversaux des lycées.

Elles doivent présenter une qualité scientifique ou disciplinaire avérée.

En cas d'erreur dûment constatée, la décision pourra être prise d'interrompre l'accès à tout ou partie des notices et/ou des ressources.

Le proposant CORRELYCE pourra être sollicité pour modifier les contenus visés.

Les notices et ressources proposés doivent en outre être conformes aux textes officiels en matière d'organisation et de dispositifs pédagogiques.

L'efficacité ou la pertinence des ressources ne font pas partie des critères retenus, en raison de la difficulté à disposer d'une évaluation objective de cette efficacité, et d'autre part à la volonté de laisser aux établissements utilisateurs la possibilité d'effectuer les choix qui leurs reviennent dans le cadre de leur autonomie.

Les titres dont la qualité a été attestée par l'inscription dans un des dispositifs ad hoc de l'éducation nationale seront identifiés en tant que tels.

6.7 CRITERES EDITORIAUX

Les produits proposés doivent être assumés éditorialement par le proposant CORRELYCE, soit directement, soit sur mandat du proposant CORRELYCE.

Le proposant CORRELYCE est notamment responsable de la qualité scientifique et de la conformité aux dispositions d'organisation pédagogique des établissements.

Il est également responsable de la pérennité des notices et des ressources ainsi que de leur évolution.

Il est le seul interlocuteur de CORRELYCE pour résoudre les éventuelles difficultés liées à l'usage des notices et des ressources.

7. GARANTIE DE JOUISSANCE PAISIBLE

Les proposant CORRELYCE garantissent à la Région et aux utilisateurs la jouissance pleine et entière libre de toutes servitudes de l'intégralité des notices et ressources, et garantissent la Région et les utilisateurs contre tous troubles ou revendications, évictions quelconques et toutes actions en contrefaçon du fait de l'utilisation des notices et des ressources accessibles sur ou par le biais de la plate-forme CORRELYCE.

En conséquence, les proposants CORRELYCE s'engagent à faire leur affaire personnelle de toutes réclamations et/ou procédures, quelles qu'en soient les formes et natures, formées contre la Région et/ou les utilisateurs par un tiers et qui se rattacheraient directement ou indirectement à l'utilisation des notices et/ou des ressources.

A cet effet, les proposants CORRELYCE s'engagent à régler directement toutes les sommes qui seraient exigées à la Région et/ou aux utilisateurs à ce titre et à intervenir volontairement si nécessaire à toutes les instances engagées contre la Région et/ou les utilisateurs, ainsi qu'à les garantir de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre ces derniers à cette occasion.

Dans le cas où l'interdiction d'utilisation serait prononcée en conséquence d'une action en contrefaçon ou résulterait d'une transaction signée avec le demandeur à l'action en contrefaçon, les proposants CORRELYCE s'efforceront, à bref délai et à leurs frais soit :

- d'obtenir le droit pour la Région et/ou les utilisateurs de poursuivre l'utilisation des notices et des ressources;
- de remplacer la notice et/ou la ressource contrefaisante par une notice et/ou une ressource équivalente ne faisant pas l'objet d'une action en contrefaçon ;
- de modifier la notice et/ou la ressource contrefaisante de façon à éviter ladite contrefaçon,

tout en respectant les critères posés par la Région pour la mise en ligne des notices et des ressources sur la plate-forme CORRELYCE.

8. RESPONSABILITE

Les proposants CORRELYCE sont seuls responsables du contenu des notices et des ressources accessibles sur ou par le biais de la plate-forme CORRELYCE.

Ils s'engagent à fournir des notices et des ressources exempts de tous virus, conformes à la réglementation française et respectueux des présentes et notamment des critères d'éligibilité.

La seule constatation de la présence d'un virus dans les fichiers ou de leur non conformité à la réglementation française entraînera la mise en jeu de la responsabilité du proposant CORRELYCE fautif.

9. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET DONNEES D'USAGE

La Région met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la lutte contre les actes répréhensibles ou contraires à la charte CORRELYCE et conditions d'utilisation de la plate-forme CORRELYCE ainsi qu'aux critères CORRELYCE définis dans la présente charte qui seraient commis par les proposants CORRELYCE, ayant pour objectif de les exclure de la plate-forme CORRELYCE.

Les proposants CORRELYCE inscrits sur cette liste d'exclusion ne pourront pas, pendant un an, accéder à la plate-forme CORRELYCE et l'utiliser. En cas de récidive, l'interdiction sera portée à trois ans.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, chaque proposant CORRELYCE concerné dispose d'un droit d'accès et de rectification de l'ensemble des données le concernant qui font l'objet du traitement.

Ces informations sont analysées et traitées par les services intéressés de la Région. Elles pourront être transmises au conseil juridique extérieur de la Région ainsi qu'aux autorités juridictionnelles compétentes. Les postulants CORRELYCE concernés peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification auprès de Monsieur le Chef du Service des Technologies de l'Information Educatives de la Direction des Lycées, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Hôtel de Région, 27 place Jules Guesdes, 13481 Marseille cedex 20.

Les droits d'accès et de rectification peuvent également s'exercer par envoi d'un courrier électronique à l'adresse admin.correlyce@regionpaca.fr.

Les ressources inscrites au catalogue CORRELYCE donnent lieu à la tenue d'un journal des connexions.

Les postulants CORRELYCE ont accès exclusivement aux données statistiques de leurs ressources. Les chefs d'établissement et/ou superviseurs CORRELYCE peuvent avoir accès aux données d'usage concernant les utilisateurs rattachés à leur établissement. Les administrateurs CORRELYCE de la Région accèdent à l'ensemble des données d'usage.

Ces données statistiques sont complétées par des retours d'usage réalisés par le personnel éducatif, par les équipes de l'Orme et des CRDP d'Aix-Marseille et de Nice, par les équipes et dispositifs académiques d'accompagnement et d'évaluation ou par d'autres acteurs agréés par les établissements (équipes universitaires, par exemple). Ces comptes rendus d'usage pourront être référencés sur la plate-forme CORRELYCE.

Les postulants s'engagent à ne pas utiliser les informations et données à caractère personnel relatives aux utilisateurs, transmises par l'application CORRELYCE, hors du cadre prévu par le projet. Ils s'interdisent, en particulier, de les utiliser à des fins de prospection commerciale.

10. FORMALISATION DES OFFRES TARIFAIRES

Les offres tarifaires sont définies en s'appuyant sur l'interface prévue à cette fin dans l'application CORRELYCE.

La période de référence pour l'offre est l'année scolaire, définie comme la période du 1^{er} septembre au 15 juillet mais considérée comme une période de dix mois. Les abonnements pris en cours d'année scolaire peuvent donner lieu à une tarification adaptée, selon les options suivantes :

- option 1 : montant proratisé : pour un abonnement conclu après le 30 octobre, tarif proratisé en fonction du nombre de mois restant, arrondi à la valeur entière la plus proche, sur la base de dix mois par année scolaire ;
- option 2 : extension de la période de premier abonnement : tarif annuel applicable jusqu'à une date d'abonnement définie (fin février, par exemple). A partir de cette date, l'abonnement court jusqu'à la fin de l'année scolaire suivante. Cette disposition ne s'applique qu'au premier abonnement à l'exclusion de tout renouvellement ;
- option 3 : pas d'adaptation de tarif : seul le tarif annuel est affiché. Si le postulant CORRELYCE ne souhaite pas proposer ses adaptations tarifaires, le tarif annuel est applicable. L'abonnement prend alors fin au terme de l'année scolaire, fixé au 15 juillet.

Toute autre tarification est soumise à une négociation directe entre le proposant CORRELYCE et le chef d'établissement et/ou superviseur CORRELYCE. La commande doit cependant être établie par l'intermédiaire de la plate-forme CORRELYCE. Les proposant CORRELYCE peuvent conclure trois types d'abonnement :

- abonnement établissement : cet abonnement couvre, sans comptage, tous les acteurs de l'établissement. Ce type d'abonnement peut s'appuyer sur une tarification par seuil d'effectif dans la limite de deux seuils (trois tarifs). Les effectifs de référence sont les effectifs élèves basés sur les données de l'établissement et attestés par la signature de l'ordonnateur sur le bon de commande. Un seuil arbitraire de 3 000 utilisateurs, choisi comme supérieur à l'effectif de l'établissement le plus important, est utilisé comme plafond ;
- abonnement pour un effectif donné : cet abonnement couvre les acteurs de l'établissement sur la base de l'appartenance à un groupe d'effectifs plafonné. Ce type d'abonnement s'entend avec des seuils d'effectifs correspondant à peu près à une classe, un niveau, une filière, par exemple, 40, 120, 400. Le nombre de seuils est limité à deux. Les proposant CORRELYCE sont invités à limiter le recours à ces tarifs, qui impose une gestion lourde des utilisateurs, et à leur préférer des abonnements établissement ;
- abonnement individuel : cet abonnement correspond à un contrat passé pour un effectif limité avec application d'un tarif unitaire par abonné. Cette possibilité doit rester d'usage limité. Elle reste néanmoins nécessaire pour les groupes à petit effectif ou dans le cadre de situation particulière.

Les proposant CORRELYCE peuvent réaliser une ouverture de droit suite à une négociation directe avec l'établissement adhérent à la plate-forme CORRELYCE pour toute situation spécifique qui pourrait le justifier ou toute opération promotionnelle ou expérimentale.

Les proposant CORRELYCE doivent donner connaissance de l'opération visée à l'administrateur CORRELYCE de la Région. Si cette ouverture de droit correspond à un paiement, celui-ci doit faire l'objet d'une commande saisie dans l'application CORRELYCE.

11. COMITE CORRELYCE

Le « comité CORRELYCE » est chargé de vérifier l'adéquation des notices et ressources proposées aux critères d'inscription au catalogue.

12. ADHESION AU DISPOSITIF CORRELYCE

Les proposant CORRELYCE formalisent leur adhésion au dispositif CORRELYCE en adressant un courrier d'engagement à la Région accompagné des documents qui doivent y être annexés.

Les proposant doivent également joindre à ce courrier d'engagement la description documentaire de leur produit selon les critères de CORRELYCE. Cette description peut être réalisée sur la plate-forme CORRELYCE accessible à l'adresse <http://correlyce.regionpaca.fr> ou <http://www.correlyce.fr> en ce qui concerne les proposant déjà adhérents au dispositif CORRELYCE. Les proposant doivent également joindre la description détaillée des tarifs proposés conformément aux critères économiques détaillés dans la présente charte.

Les proposant doivent également fournir les conditions générales d'utilisation des ressources qu'ils proposent valant licences d'utilisation à destination des établissements adhérents à la plate-forme CORRELYCE.

13. EVOLUTION DE LA CHARTE

La Région se réserve le droit d'apporter à la présente charte toute modification qu'elle jugera nécessaire et utile.

Toute utilisation de la plate-forme CORRELYCE par proposant CORRELYCE, après les modifications de la présente charte, vaut acceptation par ces derniers de la nouvelle charte de mise à disposition des ressources.

La charte figurant en ligne sur le plate-forme CORRELYCE prévaut sur toute version imprimée de date antérieure.

14. DISPOSITIONS GENERALES

La présente charte est régie par la loi française.

Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

Tout litige résultant de l'application de la présente charte relèvera de la compétence des juridictions françaises.

ANNEXE 1**COURRIER D'ENGAGEMENT DES PROPOSANTS**

[Nom]
[Dénomination sociale]
[Adresse]
[Nom du correspondant CORRELYCE]
[Fonction du correspondant CORRELYCE]
[Courriel]
[Téléphone]

REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
Hôtel de Région
Direction des lycées
Service des technologies de l'information éducatives
27, place Jules Guesdes
13481 MARSEILLE CEDEX 20

Je soussigné(e), Monsieur/Madame [.]², agissant au nom de [.]³, sollicite l'adhésion au dispositif CORRELYCE en tant que proposant CORRELYCE.

La/Le [.]⁴, de [.]⁵, ayant pour objet social [.]⁶, attestant de la forme sociale et de l'objet social de [.]⁷, est annexé(e) à la présente.

Je reconnais avoir pris connaissance des termes de la charte de mise à disposition des ressources à destination des proposant CORRELYCE et m'engage à en respecter les principes, notamment :

- les modalités de proposition des ressources et notices documentaires, en particulier leur description documentaire et la description tarifaire ;
- la communication de la licence d'usage proposée, en accord avec les principes de CORRELYCE ;
- l'accord d'un droit d'usage pour les membres du comité CORRELYCE et les experts associés ;
- le respect des montants portés sur les bons de commande CORRELYCE lors des facturations ;
- le respect des règles d'utilisation des données à caractère personnel transmises par les utilisateurs CORRELYCE dans le cadre de la mise à disposition des ressources.

[Date]
[Lieu]

² Indiquer la fonction.

³ Indiquer la dénomination sociale du proposant.

⁴ Indiquer le document joint attestant de la forme sociale, de la dénomination sociale et de l'objet social du proposant : récépissé de déclaration, statuts, extrait K-Bis, etc.

⁵ Indiquer la forme de la personne morale concernée : société, association, établissement public, etc.

⁶ Indiquer l'objet social du proposant : édition, diffusion, promotion, etc.

⁷ Indiquer la dénomination sociale du proposant.

Nom, prénom _____

Fonction _____

Signature _____

Joindre au courrier d'engagement, tout document permettant d'attester de la forme sociale, de la dénomination sociale et de l'objet social de la personne morale concernée : récépissé de déclaration, statuts, extrait K-Bis, etc.

ANNEXE 2

STRUCTURATION DOCUMENTAIRE – MODALITES D'APPLICATION DU PROFIL LOM FR

¹⁰ O : obligatoire ; F : facultative ; R : recommandé

L'application Correlyce est fondée sur un catalogue au format LOM FR, fondé sur les technologies MetaScérén, déjà utilisées pour Educasources et Murene. Les éditeurs pourront disposer d'outils adaptés pour préparer les saisies des notices, qui feront l'objet d'une vérification par les deux CRDP.

Le catalogue titres de Correlyce sera disponible sous forme d'un entrepôt OAI (*oai repository*) conforme au format LOM FR, et aux spécifications de l'application CORRELYCE (mentions obligatoires). L'application comprendra également un moissonneur OAI (*oai harvester*) regroupant a minima les données de l'entrepôt titres. Dans une phase ultérieure, le moissonneur devra regrouper également les données documentaires granulaires et éventuellement les données d'usage.

Les recherches doivent être réalisées sur la base moissonnée. Elles en concernent dans cette phase que les titres.

SCHEMAS DE METADONNEES

Dublin Core	N° LOMFR	Nom français LOMFR	Intitulés des champs Educasources	Définition + commentaire	Statut ¹⁰	Cardinalité	Type de données	Statut CORRELYCE
	1	Général		Cette catégorie présente les caractéristiques générales pour décrire une ressource				
	1.1	Identifiant		Une référence non ambiguë, dans un contexte donné, à la ressource ; L'identifiant est composé d'un catalogue et d'une entrée.				O 1
	1.1.1	Catalogue	Nom du catalogue	Nom du catalogue où la ressource est stockée	O	1 ¹¹	Chaîne de caractères	O 1
Identifier	1.1.2	Entrée	Entrée dans le catalogue	Adresse du site où la ressource est stockée (URI)	O	1	URI	O 1
Title	1.2	Titre	1) Titre 2) Autre titre	1) Titre de la ressource ou titre donné à la ressource <i>Quand la ressource n'a pas de titre, indiquer un titre forgé entre crochets. Exemple : [titre forgé]</i> Attention : titre exact si volonté de renseigner Titre_N (BCDI)	O	1	langstring ¹²	O 1
Language	1.3	Langue	Langue	Langue principale utilisée dans la ressource <i>Si l'objet n'a pas de contenu linguistique, comme c'est le cas pour une photo, la valeur appropriée pour cet élément de données est "aucun".</i>	R	N	Chaîne de caractères (ISO 639-2)	F
Description	1.4	Description	Résumé	Texte descriptif du contenu de la ressource. <i>Rédiger un résumé indicatif.</i>	R	1	langstring	O 1
Subject	1.5	Mot-clé libre	Mots-clé libres	Mots clefs libres pour décrire le contenu de la ressource pédagogique <i>Cet élément de données ne doit pas être utilisé pour des caractéristiques qui peuvent être décrites par d'autres éléments de données.</i>	F	N	langstring	O N
Coverage	1.6	Couverture	Couverture	L'époque, la culture ou la géographie à laquelle cet objet pédagogique est relatif. <i>Utiliser Motbis comme vocabulaire contrôlé.</i>	F	N	langstring	O N Motbis

¹¹ 1 : valeur unique pour chaque élément. L'élément peut être répété avec une autre valeur ; N : multivalué : plusieurs données existantes en tant qu'entité pour un même élément.

¹² Définition : il s'agit de l'ensemble que constituent l'élément et la langue utilisée. Exemple : <title> <langstring XML : lang= « fr » > langages de marquage </langstring>

Dublin Core	N° LOMFR	Nom français LOMFR	Intitulés des champs Educasources	Définition + commentaire	Statut ¹⁰	Cardinalité	Type de données	Statut CORRELYCE
∅ Réelle utilité ? Voc abscons ; le champ risque de ne jamais être renseigné.	1.7	structure	Niveau d'agrégation	Granularité de la ressource Liste fermée définissant le niveau d'unité documentaire du plus fin au plus large Atomique : une ressource indivisible (dans ce contexte d'utilisation) Collection : un ensemble de ressources, sans relations définies entre elles En réseau : un ensemble de ressources en relation les unes avec les autres. La nature de la (des) relation(s) n'est pas définie. Hiérarchique : un ensemble de ressources dont les relations peuvent être représentées par une structure arborescente Linéaire : un ensemble de ressources parfaitement ordonnées. Exemple : un ensemble de ressources associées par des relations « précédent » et « suivant »	F	1	vocabulaire	F
∅ idem	1.8	Niveau d'agrégation	∅	1/2/3/4 Chaque implémentation a la charge de définir son propre vocabulaire pour les valeurs 1,2,3,4. La valeur est également fonction de la structure de la ressource. Si atomique alors 1 ; si collection, réseau, hiérarchique ou linéaire alors au moins 2 : le plus petit niveau d'agrégation (le « grain »), par exemple, une donnée brute ou un fragment. 2) une collection de ressources de niveau 1, par exemple une leçon. 3) une collection de ressources de niveau 2, par exemple un cours. 4) Le plus grand niveau d'agrégation, par exemple un ensemble de cours donnant lieu à un certificat ou diplôme.	F	1	vocabulaire	F
Date	1.9	Date de référence	Date d'édition	La date d'un événement particulier du cycle de vie de la ressource. <i>Utiliser ce champ date pour renseigner une date que l'on veut mettre en évidence : date de dernière modification pour certains, date de mise à disposition pour d'autres.</i> Pour Correlyce il s'agit de la « date d'édition ».	R	1	Date Format : AAAA-MM-JJ (ISO 8601 :2000)	0 1
type	1.10	Type documentaire	Type de la ressource	La nature ou le genre du contenu de la ressource. <i>Collection, ensemble de données, événement, image, ressource interactive, image en mouvement, objet physique, logiciel, son, image fixe, texte</i>	R	N	vocabulaire	F
∅	2	Cycle de Vie	∅	Cette catégorie présente les caractéristiques du cycle de vie du document	F	1		
∅	2.3	Contribution	∅	Les entités qui ont contribué à la production de cet objet pédagogique au cours de son cycle de vie.	F	N	structuré	F

Dublin Core	N° LOMFR	Nom français LOMFR	Intitulés des champs Educasources	Définition + commentaire	Statut ¹⁰	Cardinalité	Type de données	Statut CORRELYCE
1) publisher 2) creator 3) Ø 4) contributor	2.3.1	Rôle=éditeur Rôle=auteur Rôle=validateur Rôle=contributeur	1) éditeur 2) auteur 3) instance de validation 4) autre contributeur	1) Entité responsable de la mise à disposition de la ressource. 2) Entité responsable de la création du contenu de la ressource. 3) Entité ayant validé le contenu éditorial et/ou pédagogique de la ressource 4) Entité ayant contribué au contenu de la ressource au cours de son cycle de vie <i>(par exemple : rédaction, traduction, réalisation...) La valeur éditeur est cochée par défaut</i>	I	1	Vocabulaire NB : pour contributeur se reporter à la sélection de fonctions issues de la liste unimarc	O N
	2.3.2	Entité	1) éditeur 2) auteur 3) instance de validation 4) autre contributeur	1) Entité responsable de la mise à disposition de la ressource 2) Entité responsable de la création du contenu de la ressource 3) Entité ayant validé le contenu éditorial et/ou pédagogique de la ressource 4) Entité ayant contribué au contenu de la ressource au cours de son cycle de vie Le format Vcard permet de renseigner les champs : Éditeur_E, Adresse_E, Code_postal_E, Ville_E, Pays_E, Ressource_E_E, Ressource_E, //	I	1	1)vcard 2)vcard 3)vocabulaire pour Educasources sinon : vcard 4)vcard	O N
Date Attention : il ne s'agit pas de la date d'édition de la ressource (1.9) mais de la date de la contribution.	2.3.3	Date	Date d'édition	Date de création, de publication ou de dernière mise à jour de la ressource <i>Une date sera associée à la création, à la publication ou à la dernière mise à jour d'une ressource. Il est fortement R d'encoder la valeur de la date en utilisant le format défini par l'ISO 8601 :2000 [W3CDTF] sous la forme AAAA-MM-JJ. (DUBLIN CORE)</i>	R	1	date	O 1
Ø	3	Méta-métadonnées		Cette catégorie décrit l'information spécifique concernant l'enregistrement de métadonnées lui-même.				
Ø	3.1	Identifiant		Identifiant unique de la fiche de métadonnées.	F			
Ø	3.1.1	Catalogue	Nom du catalogue	Nom du catalogue où la métadonnée est stockée =Correlyce Educasources	F	1	Chaîne de caractères	0
Ø	3.1.2	Entrée	Numéro de la notice	Valeur de l'identifiant	F	1	URI	
Ø	3.2	Contribution		Personnes ayant participé à l'élaboration des métadonnées.	F	N	structuré	
Ø	3.2.1	Rôle=contributeur	Auteur des métadonnées	Type de contribution	F	1	vocabulaire	O
Ø	3.2.2	Entité	Auteur des métadonnées	Entité responsable de la rédaction de la notice <i>Généré automatiquement à partir des Login d'accès à la base avec lien vers Email ou adresse postale pour informer sur le référencement dans Educasources</i>	F	N	Vcard	O

Dublin Core	N° LOMFR	Nom français LOMFR	Intitulés des champs Educasources	Définition + commentaire	Statut ¹⁰	Cardinalité	Type de données	Statut CORRELYCE
∅	3.2.3	date	-Date de création des métadonnées -Date de modification des métadonnées -Date de validation des métadonnées	Date de la contribution 2) Date de la saisie de la notice <i>il peut s'agir par exemple de la date de création ou de la date de mise à disposition. Il est recommandé de spécifier la date au format W3CDTF (AAAA-MM-JJ) (ISO 8601 :2000)</i> 3) Date de la dernière modification de la notice 4) Dernière date à laquelle on peut assurer que la description est conforme au contenu du site=date de validation 4) ? euh...ça fait pas un peu beaucoup ?	F	1	date	O
∅	3.3	Schéma de métadonnées	Schéma de métadonnées utilisé	Nom et version de la spécification utilisée pour cette instance de métadonnées = Correlyce	F	N	Chaîne de caractères	0
∅	3.4	Langue	Langue utilisée pour les métadonnées	Langue de l'instance de métadonnées « fr »	F	1	Chaîne de caractères (ISO 639-2)	F
Format	4	technique		Cette catégorie présente les conditions techniques requises pour exécuter la ressource et les caractéristiques techniques de la ressource.	F	1		
Format	4.1	Format	Format	Représentation numérique de la ressource. =Utiliser les types du protocole MIME.	R	N	Types « mime »	R
	4.2	Taille de la ressource	dimension	Taille, durée ?, collation de la ressource La valeur est en octets pour préserver la compatibilité. Cet élément de données doit fournir la taille réelle de cet objet pédagogique. Si l'objet pédagogique est compressé, alors cet élément de données doit indiquer la taille de l'objet décompressé. <i>Précise l'élément format</i>	F	1	Chaîne de caractères	F
Déjà renseigné en 1.1.2.	4.3	Localisation	1)URL 2)Autres URL	1)ADRESSE ELECTRONIQUE DE LA RESSOURCE 2) Autre adresse électronique de la ressource. Quand plusieurs adresses envoient vers une même ressource	R	N	Chaîne de caractères	R
∅	4.4	Exigences techniques		Les conditions techniques nécessaires pour utiliser cet objet pédagogique. Si plusieurs exigences sont énoncées, toutes sont requises. Ainsi, le connecteur logique est ET.	F	N		R
∅	4.4.1	Exigences multiples		Groupement des différents types d'exigences	F	N	structuré	F
∅	4.4.1.1	Type	Type de technologie	La technologie requise pour utiliser cette ressource : système d'exploitation, navigateur, plugins, etc.	F	1	vocabulaire	R

Dublin Core	N° LOMFR	Nom français LOMFR	Intitulés des champs Educasources	Définition + commentaire	Statut ¹⁰	Cardinalité	Type de données	Statut CORRELYCE
∅	4.4.1.2	Nom	Nom de la technologie nécessaire	Nom de la technologie requise pour utiliser cette ressource Si Type = «système d'exploitation », pc-dos, ms-windows, macos, unix, linux, multi-os, none Si Type= «navigateur», tous, firefox, opera, safari, ms-internet explorer, amaya, netscape	F	1	vocabulaire	F
∅	4.4.1.3	Version minimum	Version minimale	Version la plus ancienne de la technologie requise pour utiliser cette ressource	F	1	Chaîne de caractères (ISO /IEC 10646-1 : 2000)	F
	4.7	Durée de la ressource		Temps moyen nécessaire à une utilisation de la ressource pédagogique à vitesse normale. S'exprime en heures et en minutes ; représente un temps exécution de la ressource (vidéo, bande son).	F	1	durée	
	5	Pédagogique		Cette catégorie décrit les caractéristiques pédagogiques de la ressource.	F	N		
∅	5.2	Type de la ressource pédagogique		Nature pédagogique de la ressource : exercice, simulation, démonstration, questionnaire, examen, évaluation, expérience, lecture / présentation, animation, tutorial, glossaire, guide, matériel de référence, méthodologie, outils	F	N	VOCABULAIRE	F
∅	5.5	Public cible	public	<i>Public prioritairement destinataire de la ressource</i> Utiliser la nomenclature SCEREN-CNDP	F	N	Vocabulaire autre que le vocabulaire LOMFR	R
∅	5.6	Niveau	degré	Niveau du public cible	F	N	VOCABULAIRE	R
∅ Le niveau peut être suffire ?	5.7	Age de l'apprenant	Age des élèves	Age des élèves destinataires de la ressource	F	N	Chaîne de caractères	F
∅	6.	Droits	Droit d'accès ou d'utilisation	Informations sur les droits associés à l'utilisation de la ressource	O	1		
∅	6.1	Coût	Coût	Exprime si l'accès à la ressource est gratuit ou payant	F	1	vocabulaire	O
∅	6.2	Droit d'auteur	Droits et autres restrictions	Permet d'indiquer si la ressource contient une indication concernant son utilisation Attention : permet seulement d'indiquer si la ressource est libre de droits (voc : oui /non)	R	1	vocabulaire	F
∅	6.3	description	Conditions d'utilisation	Conditions légales d'utilisation de la ressource	F	1	langstring	F
∅	7	relation	relations	Définit les relations entre la ressource pédagogique identifiée et d'autres ressources	F	N		

Dublin Core	N° LOMFR	Nom français LOMFR	Intitulés des champs Educasources	Définition + commentaire	Statut ¹⁰	Cardinalité	Type de données	Statut CORRELYCE
Basé sur DC. relation	7.1	Type	nature de la relation	nature de la relation est une partie de, contient, est une version de, existe en une autre version, est un format de, existe dans un format, contient une référence à, est référencé par, est basé sur, est la base pour, requiert, est requis par, est associée à, est la traduction de, est la localisation de, est pré-requis de, a pour pré-requis	F	1	vocabulaire	F
source	7.2	ressource		La destination à laquelle la ressource décrite fait référence	F	1		F
source	7.2.1	Identifiant		Identifiant de la ressource destination	F	N	langstring	F
Source	7.2.1.1	catalogue	Nom du catalogue de la ressource liée	Nom du catalogue où la ressource est stockée	F	1	Chaîne de caractères	F
source	7.2.1.2	Entrée	Entrée du catalogue de la ressource liée	Valeur de l'identifiant	F	1	Chaîne de caractères	F
relation	7.2.2	Description	description de la ressource liée	Description de la ressource liée	F	N	LANGSTRING	F
Catégorie commentaires n'est peut-être pas nécessaire ("base usages" + forum)	8	Annotation		Cette catégorie permet de faire de commentaires libres sur l'utilisation de la ressource ainsi que des informations sur l'auteur de ces commentaires et leur date de création.				
	Entity	Entité	Origine du commentaire	Personne ou entité à l'origine du commentaire				
	Date	Date	Date du commentaire	Date à laquelle le commentaire a été créé				
	commentaire		contenu du commentaire	Contenu	F	N	Langstring	
	9	classification		Cette catégorie décrit où cette ressource se trouve dans un système de classification particulier.	F	N		
∅ Niveau déjà renseigné en 5.6. Choix à faire entre 5.6 et 9.1=niveaux	9.1	objectif		L'objectif de classification pour cette ressource discipline, idée, pré-requis, objectif pédagogique, accessibilité, restrictions, niveau éducatif, niveau de compétence, niveau de sécurité, = <i>niveaux</i>	F	1	vocabulaire	F
∅	9.2	Chemin taxon		Cette sous-catégorie décrit un terme particulier dans un système de classification spécifique. Chaque niveau successif est une précision apportée au niveau supérieur.	F	N	∅	F

Dublin Core	N° LOMFR	Nom français LOMFR	Intitulés des champs Educasources	Définition + commentaire	Statut ¹⁰	Cardinalité	Type de données	Statut CORRELYCE
∅	9.2.1	Source		Le nom du système de classification = <i>nomenclature niveaux Sceren</i>	I	1	langstring	F
∅	9.2.2	taxon		Cette sous-catégorie décrit un terme particulier dans un système de classification hiérarchique ou dans une taxinomie.	I	N	∅	F
∅	9.2.2.1	id		L'identifiant du taxon comme nombre ou une combinaison de lettres fournie par la source de la taxinomie	R	1	Chaîne de caractères	F
∅	9.2.2.2	entrée	Niveaux	Niveau d'enseignement ou de formation pour lequel la ressource s'utilise. <i>nomenclature SCEREN-CNDP pour Educasources</i>	I	1	langstring	R
∅	9.3	Description	∅	Description textuelle de la ressource relative à la classification	F	1	Langstring	F
∅	9.4	descripteur	∅	Mots clés relatifs à l'objectif de classification	R	N	langstring	F
∅	9.1	objectif		L'objectif de classification pour cette ressource = <i>discipline</i>	F	1	vocabulaire	F
La discipline n'est renseignée nulle part ailleurs.								
∅	9.2	Chemin taxon		Cette sous-catégorie décrit un terme particulier dans un système de classification spécifique. Chaque niveau successif est une précision apportée au niveau supérieur.	F	N	∅	F
∅	9.2.1	Source		Le nom du système de classification = <i>nomenclature disciplines Sceren</i>	I	1	langstring	F
∅	9.2.2	taxon		Cette sous-catégorie décrit un terme particulier dans un système de classification hiérarchique ou dans une taxinomie.	I	N	∅	F
∅	9.2.2.1	id		L'identifiant du taxon comme nombre ou une combinaison de lettres fournie par la source de la taxinomie	R	1	Chaîne de caractères	F
∅	9.2.2.2	entrée	Disciplines, domaines de l'enseignement	Domaines disciplinaires et transversaux, actions éducatives et dispositifs pédagogiques dans le cadre desquels la ressource peut-être utilisée. <i>nomenclature SCEREN-CNDP pour Educasources</i>	I	1	langstring	R
∅	9.3	Description	∅	Description textuelle de la ressource relative à la classification	F	1	Langstring	F
∅	9.4	descripteur	∅	Mots clés relatifs à l'objectif de classification	R	N	langstring	F
∅	9.1	objectif		L'objectif de classification pour cette ressource = <i>Démarches pédagogiques</i>	F	1	vocabulaire	F
∅	9.2	Chemin taxon		Cette sous-catégorie décrit un terme particulier dans un système de classification spécifique. Chaque niveau successif est une précision apportée au niveau supérieur.	F	N	∅	F
∅	9.2.1	Source		Le nom du système de classification = <i>nomenclature Démarches pédagogiques Sceren</i>	I	1	langstring	F

Dublin Core	N° LOMFR	Nom français LOMFR	Intitulés des champs Educasources	Définition + commentaire	Statut ¹⁰	Cardinalité	Type de données	Statut CORRELYCE
∅	9.2.2	taxon		Cette sous-catégorie décrit un terme particulier dans un système de classification hiérarchique ou dans une taxinomie.	I	N	∅	F
∅	9.2.2.1	id		L'identifiant du taxon comme nombre ou une combinaison de lettres fournie par la source de la taxinomie	R	1	Chaîne de caractères	F
∅	9.2.2.2	entrée	Démarches pédagogiques	Niveau d'enseignement ou de formation pour lequel la ressource s'utilise. <i>nomenclature SCEREN-CNDP pour Educasources</i>	I	1	langstring	R
∅	9.3	Description	∅	Description textuelle de la ressource relative à la classification	F	1	Langstring	F
∅	9.4	descripteur	∅	Mots clés relatifs à l'objectif de classification	R	N	langstring	F